

Au cours des années 1960, la protection du dépôt de munitions des Forces Françaises stationnées à Djibouti (à la Douddah) avait été renforcée par la mise en place d'un champ de mines antipersonnel.

En 1989, de fortes pluies inondèrent le dépôt et provoquèrent un glissement de terrain sur le site. Nous avons commencé à relever ces mines mais il s'est avéré que, du fait du glissement de terrain, certaines d'entre elles se trouvaient à des profondeurs inhabituelles et que leur relèvement exigeait des moyens techniques différents de ceux qu'on utilise couramment.

Nous avons cette technologie et allons donc entreprendre le nettoyage de cette zone. Cela ne devrait prendre que quelques mois, mais il faut aussi attendre que la saison le permette.

J'espère être en mesure d'annoncer le calendrier des opérations lors de la Conférence de Nairobi. En tout état de cause, nous respecterons les délais prévus par la Convention d'Ottawa. En attendant, la zone est interdite et clôturée et ne présente donc aucun risque humanitaire pour les civils.

